



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques du
viaduc du Caramel à CASTILLON (Alpes-Maritimes)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 28 avril 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que le viaduc du Caramel à CASTILLON (Alpes-Maritimes) présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa qualité architecturale et du témoignage de la ligne de tramway reliant Menton à Sospel qu'il constitue,

ARRETE

Article premier : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, le viaduc du Caramel, tel que délimité sur le plan annexé, situé au P.R. 63,900 de la route départementale n°2566 à CASTILLON (Alpes-Maritimes) sur la parcelle n°1034 d'une contenance de 4752 m², figurant au cadastre section A,

et appartenant à la commune de CASTILLON (n° SIREN 210 600 367), propriétaire par acte des 20 et 29 mai 1998 reçu par le président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, publié au service de la publicité foncière de NICE (06) le 11 juin 1998, volume 98, n° 21160.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

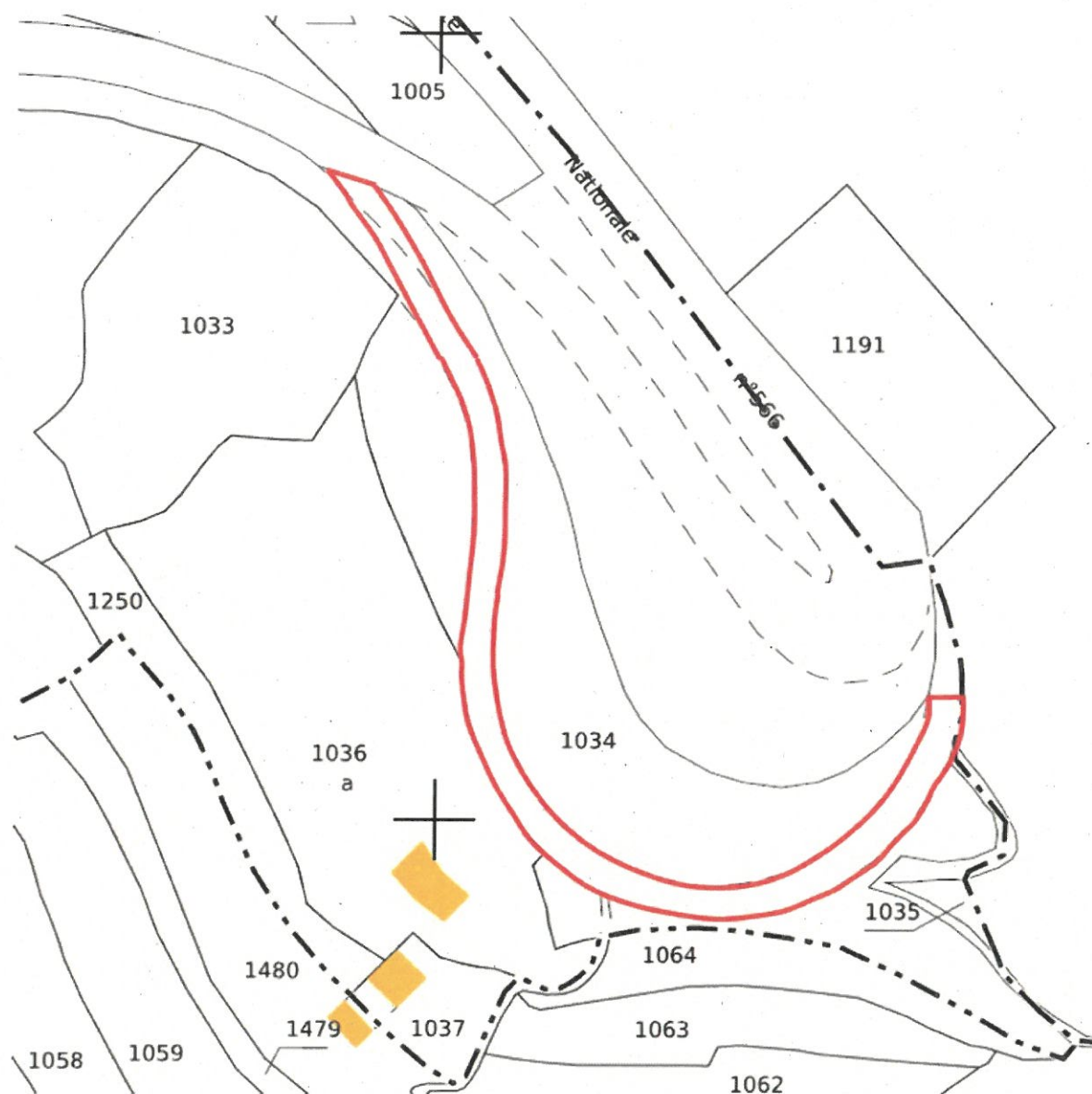
Marseille, le 24 OCT. 2022

Le Préfet de Région,



Christophe MIRMAND

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du
viaduc du Caramel à CASTILLON (Alpes-Maritimes)



Marseille, le 24 OCT. 2022

Le Préfet de Région,

Christophe MIRMAND